

DIRECTIVES ET PROCÉDURES

Directives de l'étudiant.e

TITRE :	LOGEMENT POUR LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE
CODE NUMÉRIQUE :	PED-01-22
RESPONSABLE DE LA DIFFUSION :	Vice-présidence Développement des affaires et services aux étudiant.e.s
GROUPES ou SECTEURS CONSULTÉS :	Service d'accompagnement international (SAI)
ENTRÉE EN VIGUEUR :	23 janvier 2025
DERNIÈRE RÉVISION :	
FRÉQUENCE DE RÉVISION	Cette directive est révisée et validée à tous les trois ans

22.1 PRÉAMBULE

Dans un contexte de crise de logement, le Collège La Cité s'engage à soutenir activement ses étudiant.e.s dans leur recherche de logement. Conscient des défis particuliers auxquels les étudiant.e.s sont confronté.e.s en arrivant dans un nouvel environnement, le Collège s'efforce de proposer une gamme d'options de logement adaptées à leurs besoins variés, tout en favorisant l'inclusion et la diversité. La présente directive vise à encadrer l'accompagnement offert par La Cité pour assurer un parcours résidentiel sécuritaire, accueillant et inclusif.

22.2 OBJET

La directive a pour but d'établir les principes et modalités d'accompagnement en matière de logement pour la communauté étudiante, en garantissant l'accès à des ressources, à des options de logement adaptées et à des conseils spécialisés afin de faciliter leur intégration dans la vie collégiale et communautaire.

22.3 DESTINATAIRES

Cette directive s'adresse à l'ensemble de la communauté étudiante de La Cité, incluant les étudiant.e.s de première année, les étudiant.e.s internationaux.ales et ceux.celles ayant des besoins spécifiques en matière de logement ainsi qu'à tout membre du personnel offrant des services aux étudiant.e.s en lien avec le logement, incluant le service d'accompagnement international (SAI).

22.4 DÉFINITIONS

- **SAI (Service d'accompagnement international)** : Service dédié à l'appui des étudiant.e.s internationaux.ales, offrant, entre autres, des conseils et des ressources pour la recherche de logement.
 - **Logement adapté** : Options de logement répondant aux divers besoins de la communauté étudiante, incluant les logements temporaires et les logements accessibles pour les étudiant.e.s en situation de handicap.
-

22.5 MODALITÉS

La Cité fournit aux étudiant.e.s une variété d'options de logement par le biais des partenariats locaux et des services d'accompagnement. Le SAI agit comme point central d'information et de soutien, offrant des ressources en ligne et des consultations pour faciliter la recherche de logement à la communauté étudiante internationale.

22.5.1 Principes et engagements en matière de logement étudiant

La Cité s'engage à fournir aux étudiant.e.s des options de logement adaptées à leurs besoins spécifiques et à faciliter leur transition dans un nouvel environnement. Nos principes en matière de logement étudiant incluent :

- **Accès à l'information** : En conformité avec les exigences du ministère, nous nous assurons que toutes les informations sur les services de logement sont accessibles et claires. Les étudiant.e.s peuvent accéder facilement aux ressources et services de logement via notre site web et notre service d'accompagnement international (SAI).
- **Gamme d'options adaptées** : La Cité s'efforce de proposer une variété d'options de logement qui reflètent la taille et les besoins de notre population étudiante, incluant des solutions adaptées aux familles, des logements accessibles et des résidences en partenariat avec des prestataires privés et/ou des organismes communautaires.
- **Inclusion et diversité** : Les options de logement visent à accueillir toute la communauté étudiante, quels que soient leurs besoins spécifiques, notamment les étudiant.e.s en situation de handicap ou ceux.celles ayant des exigences familiales.
- **Partenariats communautaires** : Le Collège collabore avec les ressources locales pour fournir des solutions de logement sûres et abordables dans la communauté environnante, en tenant compte des particularités du marché local.

22.5.2 Soutien institutionnel renforcé

Pour soutenir efficacement ses étudiant.e.s dans leurs démarches de logement, La Cité met en place les ressources suivantes :

- Un [responsable du logement](#) pour fournir un soutien personnel, des informations et des conseils aux étudiant.e.s
- Ressources en ligne : Des [pages web dédiées](#) fournissent aux étudiant.e.s des informations pratiques sur les logements et les services disponibles et des contacts pour un soutien direct. Un soutien renforcé est offert aux étudiant.e.s de la première année.
- Service d'accompagnement international (SAI) : Le SAI agit comme ressource principale pour la communauté étudiante internationale cherchant un logement en offrant de l'aide et de l'accompagnement ainsi que des informations et des contacts pertinents pour faciliter leur recherche de logement. Le SAI met à la disposition de la communauté collégiale internationale des chargé.e.s de projets et des agent.e.s d'appui à l'intégration. Les étudiant.e.s sont appelé.e.s à prendre un rendez-vous en ligne ou en personne selon leur convenance.

22.5.3 Ressources pour le logement hors Campus

La Cité est engagée à offrir une aide complète pour le logement hors campus et ses services incluent :

- Recherche de logement et partenariats : Le Collège travaille avec des fournisseurs tiers fiables pour offrir des bases de données de logement et fournir un soutien pour la recherche de logement.
- Logements temporaires et options de financement : Pour les étudiant.e.s ayant besoin de logements temporaires, le Collège fournit des recommandations sur les logements à court terme et offre des ateliers d'information sur les options de financement et l'aide au logement. Le Collège met à la disposition de sa communauté étudiante la liste de ses partenaires et les solutions possibles pour des logements temporaires. La liste est disponible en ligne.
- Conseils juridiques et informations sur la sécurité pour la communauté étudiante : La Cité oriente les étudiant.e.s vers des services gratuits dans la communauté tels que:
 - [Les services juridiques communautaires d'Ottawa](#): Offrent des conseils juridiques gratuits, y compris en matière de logement.
Bureau du centre-ville : 613-241-7008
Bureau du sud : 613-733-0140
Bureau de l'ouest : 613-596-1641
 - [Avocat de service en droit du logement](#) : Service gratuit fourni aux locataires avant leur audience à la Commission de la location immobilière. Offre des conseils juridiques sommaires et aide à préparer les PED cas.
 - [Pro Bono Ontario](#) : Ligne d'aide juridique où il est possible d'obtenir jusqu'à 30 minutes de conseils juridiques gratuits pour des problèmes en droit du logement. Tel : 1-855-255-7256

Pour la communauté étudiante internationale : La Cité, en collaboration avec la firme Morcare, offre aux étudiant.e.s des services de conseils juridiques, de sécurité,

d'information et d'éducation sur le logement. Les étudiant.e.s reçoivent ainsi des conseils sur leurs droits en matière de location, des informations sur la sécurité et des recommandations pratiques pour garantir une expérience de logement sécuritaire et sans souci.

22.5.4 Engagements spécifiques et options pour la communauté étudiante :

Afin de répondre aux exigences ministérielles en matière de logement étudiant, La Cité garantit :

- Logement pour les étudiant.e.s de première année : Le Collège offre aux étudiant.e.s de première année une assistance renforcée dans leur recherche de logement. Bien qu'il ne garantisse pas de logement sur le campus, le Collège propose des options alternatives telles que :
 - Logement chez des employé.e.s
 - Logement temporaire dans des hôtels à des prix préférentiels
- Pour la communauté étudiante internationale, l'équipe du Service d'accompagnement international (SAI) donne aux étudiant.e.s un appui et un accompagnement personnalisé dans leurs démarches. Le SAI offre également des activités et des ateliers d'intégration organisées selon un calendrier publié et mis à jour sur le site web.

22.5.5 Mise en œuvre et conformité

Pour assurer le respect de cette directive, La Cité effectue des revues annuelles de ses services de logement étudiant et recueille les retours des étudiant.e.s pour évaluer l'efficacité de ses actions. La conformité à cette politique sera attestée chaque année dans le cadre de l'enquête sur le logement étudiant exigée par le ministère.

22.6 PROCESSUS

22.6.1 Orientation et information : La personne responsable du logement et le SAI (pour la communauté étudiante internationale) fournissent des informations sur les options de logement disponibles qui se retrouvent sur les pages web du Collège et de l'Association étudiante et dans les documents d'orientation.

22.6.2 Accompagnement personnalisé : Les étudiant.e.s internationaux.ales peuvent prendre rendez-vous avec un.e agent.e d'appui à l'intégration pour obtenir des recommandations de logement adaptées à leurs besoins.

22.6.3 Soutien juridique et sécurité : La Cité oriente les étudiant.e.s vers des services de soutien juridiques gratuits dans la communauté et offre un accompagnement personnalisé aux étudiant.e.s internationaux.ales à travers son partenaire Morcare.

22.6.4 Contact

- Personne responsable du logement : aidelogement@collegelacite.ca
- Prise de rendez-vous pour la communauté étudiante internationale : <https://www.collegelacite.ca/service-accompagnement-international/pris-de-rendez-vous>